

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

**L'an deux mil vingt-six, le 22 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : le 15 juin 2026

**Présents :** M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAUULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélie, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme CHENAIS Christèle, M. FRIOUX Patrick

**Absents ayant donné procuration :**

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. ROUSSEAU Didier

**Absents :**

M. ERCEAU Tony

**Désigné secrétaire de séance :** Mme Angéline BROUARD-GRIMAUULT

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	1	18	18	0	0

**OBJET :**  
**DEL2026\_039 - FINANCES**  
**Approbation du compte de gestion 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-31 relatifs à l'exécution des budgets locaux ;

VU le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2025, retraçant l'ensemble des opérations budgétaires de la Commune ;

VU le compte administratif de la commune pour l'exercice 2025, présenté par M. le Maire ;

**CONSIDERANT** que le compte de gestion du Trésorier Municipal et le compte administratif 2025 sont concordants et présentent les mêmes résultats :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS de clôture
FONCTIONNEMENT	3 578 275.62 €	4 433 173.84 €	854 898.22 €
INVESTISSEMENT	2 722 965.54 €	1 116 794.99 €	- 1 606 170.55 €
TOTAL	6 301 241.16 €	5 549 968.83 €	- 751 272.33 €

Sur l'avis de la Commission Finances du 15 juin 2026,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal pour l'exercice 2025 ;
- **CONSTATE** que les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- **DONNE QUITUS** au Trésorier Municipal pour sa gestion de l'exercice 2025.

DELIBERATION  
PUBLIEE  
LE 29/06/2026

Le Maire,  
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 23 juin 2026

La secrétaire de séance,  
Mme Angéline BROUARD-GRIMAULT

